

Recours au Règlement

2. La nomination de M. Black témoigne du fait qu'il faut davantage faire intervenir la haute direction dans la coordination des responsabilités du ministère dans les domaines du renseignement et de la sécurité nationale comportant une dimension internationale. Elle dénote également l'importance que le gouvernement attache à la protection des intérêts du Canada en la matière. L'appui du gouvernement en faveur des tentatives internationales destinées à combattre le terrorisme constitue un bon exemple. La nomination de M. Black n'implique aucune dérogation aux politiques établies.

3. Au sein du service extérieur, M. Black a occupé divers postes où il était question de sécurité. Il a notamment été affecté à Moscou, Londres et Paris; il a été directeur général du Bureau des affaires de l'Europe et, avant sa nomination à son poste actuel, il a été pendant deux ans sous-ministre adjoint au ministère de la Défense nationale.

4. M. Black a été nommé à son poste actuel par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la recommandation du sous-secrétaire d'État.

5. Non.

M. RAYMOND BARRE

Question n° 1244—M. Jones:

1. Qui a invité le premier ministre de la France, M. Raymond Barre, au Canada?

2. Quand et pourquoi?

M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. C'est le premier ministre du Canada, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, qui a invité au Canada le premier ministre du gouvernement de la République française, M. Raymond Barre.

2. L'invitation avait été adressée à l'origine en 1974 au premier ministre français de l'époque, M. Jacques Chirac, et avait été renouvelé après la nomination de M. Barre à la tête du gouvernement français. Le but de l'invitation était de souligner l'importance que le Canada accorde à ses relations avec la France.

[Traduction]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS AU «FEUILLETON»

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire qu'il reste encore un grand nombre de questions au *Feuilleton*. Bien que je sois loin de détenir le championnat pour ce qui est du nombre ou de l'ancienneté des questions, j'en ai au moins une qui attend au *Feuilleton* depuis quatre mois. J'en parle parce qu'elle porte sur des avances comptables dont il est fait état dans les comptes publics cette année et qui ont été consenties notamment à des députés.

[M. Jamieson.]

Étant donné qu'il y a un grand risque d'élection ces temps-ci et que de nombreux députés, surtout de l'autre côté, ne seront pas ici après les élections pour s'occuper de leurs comptes, j'aimerais que le secrétaire parlementaire réponde rapidement à la question n° 560.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, il y a à peu près deux semaines, le secrétaire parlementaire m'avait promis de répondre à quelques-unes de mes questions. Il m'a donné une réponse le lendemain mais je n'ai rien eu depuis. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être prendre note de mon rappel et donner réponse à mes questions.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, le député a justement obtenu une réponse aujourd'hui même.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je reviens à la charge. Comme je l'ai déjà signalé cette semaine, le 24 octobre, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question marquée d'un astérisque. Une autre remonte à 1977. D'autres également remontent à 1978. J'aimerais signaler comme l'a fait l'autre jour le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qu'à l'époque où il était Orateur de la Chambre, il pouvait...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense qu'il convient de rectifier les choses sans tarder. Si le député et son collègue veulent soutenir que la présidence a quelque chose à voir aux questions ou encore qu'elle peut forcer la main du gouvernement, c'est sûrement une façon tout à fait nouvelle pour moi d'interpréter les coutumes de la Chambre. Si l'on a une théorie à formuler à cet égard, je serais très heureux de l'entendre.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit, et j'espère que c'est vrai également pour les députés, que notre procédure n'oblige nullement le gouvernement à répondre à une question. Il en a peut-être l'obligation morale ou politique, mais notre procédure ne permet pas à l'Orateur de l'y obliger d'aucune façon.

Avant que l'Orateur ne puisse l'y obliger, il faudrait prouver qu'il en a le droit, et nous nous éloignerions considérablement des usages en vigueur depuis que j'occupe le fauteuil, et depuis le temps où le collègue du député dont il vient de parler l'occupait.

M. McKenzie: Merci de vos explications, monsieur l'Orateur. Mais vers qui nous tourner? Il est absolument ridicule que des questions marquées d'un astérisque figure au *Feuilleton* depuis 1977. Cette question demande si les membres du gouvernement ont le droit d'utiliser le service telex du ministère des Transports pour envoyer des messages politiques. La réponse ne coûterait rien. Le gouvernement évite délibérément de répondre. Et il refuse c'est seulement de peur d'embarrasser certains députés qui vont se présenter aux élections fédérales.

Nous devons nous tourner vers quelqu'un, monsieur l'Orateur, devant un aussi flagrant abus du Règlement. Il est absolument ridicule que des questions remontant à 1977 figurent encore au *Feuilleton*. J'aimerais que quelqu'un demande au secrétaire parlementaire pourquoi le gouvernement refuse de répondre à la question n° 179.